



## 1 – Présentation générale du nouveau réseau de proximité des finances publiques de la Sarthe

À l'horizon 2023, la Direction départementale des finances publiques de la Sarthe sera présente dans 24 communes, soit 12 de plus qu'en 2019.

La diversité des services traduit la diversité des missions qu'exercera la DGFIP pour ses usagers, particuliers, entreprises, collectivités locales et établissements de santé.

Elle comprendra ainsi :

- des services de direction, chargés notamment de l'animation du réseau départemental des finances publiques ;
- des services chargés des opérations de contrôle fiscal ;
- des services fiscaux et des accueils de proximité, plus directement en relation avec les usagers ;
- des services de gestion comptable et des conseillers aux décideurs locaux, qui réalisent les opérations comptables et financières des collectivités locales et les conseillent.

### Liste des implantations des services des finances publiques à l'horizon 2022-2023

| Légende carte   |                             | Communes d'implantation                |  |
|---|-----------------------------|--|--|
| Icône   | Libellé                     |  |  |
|  | Services de direction       | LE MANS                                |  |
|  | Services du contrôle fiscal | LE MANS<br>SAINT-CALAIS                |  |
|  | Services fiscaux            | Service des impôts des particuliers    | LE MANS<br>LA FLECHE<br>MAMERS   |
|   |                             | Service des impôts des entreprises     | LE MANS<br>MAMERS  |
|   |                             | Service de la publicité foncière       | LE MANS  |
|  | Accueils de proximité       | MSAP/MFS                               | BALLON-SAINT-MARS<br>BRÛLON<br>FRESNAY-SUR-SARTHE<br>LE GRAND LUCÉ<br>LE LUDE<br>SILLE-LE-GUILLAUME<br>VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE |
|   |                             | Accueil en mairie et autre lieu public | CONLIE (SGC)<br>CONNERRÉ<br>ECOMMOY<br>LA FERTÉ-BERNARD (SGC)  |

|   |                                  |                              |   |
|---|----------------------------------|------------------------------|---|
|   |                                  |                              | LA FLÈCHE (SIP)<br>LA SUZE-SUR-SARTHE<br>LE MANS (SIP)<br>MAMERS (SIP)<br>MAROLLES-LES-BRAULT<br>MONTVAL-SUR-LOIR (SGC)<br>PARIGNÉ-L'ÉVÊQUE<br>SABLÉ-SUR-SARTHE<br>SAINT-CALAIS   |
| ● | Services de gestion comptable    | Service de gestion comptable | CONLIE<br>LA FERTÉ-BERNARD<br>LE MANS<br>MONTVAL-SUR-LOIR<br>SABLÉ-SUR-SARTHE   |
|   |                                  | Trésorerie hospitalière      | LE MANS   |
|   |                                  | Paierie départementale       | LE MANS   |
| ● | Conseillers aux décideurs locaux |                              | <u>Au siège des EPCI, à savoir :</u><br><br>AUBIGNÉ-RACAN<br>CONLIE<br>ECOMMOY<br>FRESNAY-SUR-SARTHE<br>LA FERTÉ-BERNARD<br>LA FLÈCHE<br>LA SUZE-SUR-SARTHE<br>LE MANS<br>LOUÉ<br>MAROLLES-LES-BRAULT<br>MONTFORT-LE-GESNOIS<br>MONTVAL-SUR-LOIR<br>PARIGNÉ-L'ÉVÊQUE<br>SABLÉ-SUR-SARTHE<br>SAINT-CALAIS<br>SAINTE-JAMME-SUR-SARTHE |

Un centre de contacts implanté au Mans assure également l'accueil téléphonique des usagers pour les usagers de la Sarthe et de deux autres départements.

L'implantation « cible » des services des finances publiques est reprise dans la carte figurant en annexe 1.

**S'agissant des communes de la Communauté de communes du Pays de L'Huisne Sarthoise**, elles bénéficieront, tout comme les communes de la communauté de communes de Maine Saosnois, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 d'un service de gestion comptable implanté à La Ferté-Bernard et d'un conseiller dédié à ces collectivités. Les usagers de ces communes bénéficieront dans ce service d'un accueil de proximité pour répondre à leurs questions et les aider dans leurs démarches en matière fiscale et communale.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le service de gestion comptable regroupera, en complément, la gestion des communes des communautés de communes suivantes : Le Gesnois Bilurien et Vallées de la Braye et de l'Anille. Dans cette perspective, la Direction départementale des finances publiques de la Sarthe et la communauté de communes de l'Huisne Sarthoise réfléchiront à une solution immobilière permettant d'accueillir l'équipe du SGC, les conseillers dédiés aux décideurs locaux des quatre communautés de commune et les agents en charge de l'accueil de proximité, soit environ vingt-neuf agents de la DGFIP.

## **2 – Le réseau de proximité des finances publique au service des usagers**

En plus des services en ligne et de l'accueil téléphonique assuré par les différents services et par le centre de contact du Mans, les usagers pourront être accueillis physiquement au sein du futur service de gestion comptable situé à La Ferté-Bernard pour les recettes locales. Ce service assurera également un accueil de proximité sur toutes les questions des usagers qui concernent la DGFIP.

Dans les cas les plus complexes et pour des examens des situations personnelles, notamment sur la fiscalité des particuliers, des permanences et /ou des rendez-vous seront mis en œuvre par le service de la DDFIP dans les locaux du service de gestion comptable.

Enfin, les usagers ont, d'ores et déjà, la possibilité de régler, au plus près de chez eux, les créances publiques chez les buralistes qui offrent le service d'encaissement en numéraire et par carte bancaire pour tous les types de produits encaissables dans les centres des finances publiques (impôts, amendes, produits des collectivités locales ou établissements publics de santé).

Dans l'ensemble de ces points de contact seront proposés les services qui correspondent aux principales situations pour lesquelles les usagers entrent en contact avec les services des finances publiques :

- 1 - Obtenir des informations générales sur les démarches fiscales ou le paiement de créances locales
- 2 - Bénéficier d'un accompagnement au numérique pour les démarches en ligne
- 3 - Être aidé pour déclarer ses revenus
- 4 - Gérer son prélèvement à la source
- 5 - Obtenir des informations sur les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation)
- 6 - Obtenir des informations relatives aux sommes à payer (produits locaux)
- 7 - Faire une réclamation contentieuse
- 8 - Déclarer et gérer un changement de situation en cours d'année
- 9 - Payer (impôts, produits locaux, produits hospitaliers et amendes)
- 10 - Acheter des timbres fiscaux

- 11 - Demander une remise gracieuse ou des délais de paiement
- 12 - Obtenir des informations relatives aux aides sociales et bons de secours
- 13 - Obtenir un bordereau de situation
- 14 - Obtenir des informations sur la procédure de surendettement :

### 3 – Le réseau de proximité des finances publiques au service des collectivités locales

#### 3.1– Les modalités de présence

Le déploiement du nouveau réseau de proximité doit permettre d'améliorer les prestations offertes en matière de gestion financière et comptable des collectivités locales et de conseil aux élus.

**À cet effet, pour les communes de la Communauté de communes du Pays de L'Huisne Sarthoise**, les missions réglementaires dévolues aux comptables publics (paiement des dépenses, encaissement des recettes, tenue de la comptabilité) seront regroupées dans un service de gestion comptable (SGC) situé à La Ferté-Bernard, ce qui permettra de gagner en efficacité, notamment en termes de délais de paiement. Ce service sera ouvert aux usagers et au personnel des collectivités locales.

Parallèlement, un cadre possédant un haut niveau d'expertise sera exclusivement affecté à la mission de conseil auprès des collectivités locales. La fonction de conseiller est exclusive de toute autre. Installé au plus près des élus et des ordonnateurs, le conseiller disposera d'un bureau au siège de l'EPCI et/ou dans les locaux du SGC.

#### 3.2 L'offre de services aux collectivités locales

Le conseiller aux décideurs locaux (CDL) travaillera en étroite coordination avec le SGC et pourra aussi mobiliser plus facilement tout le panel de compétence et d'expertise de la DGFIP.

La mission de conseiller aux décideurs locaux s'articule autour de trois grands axes :

- **Une mission de conseil régulière :**
- **Une mission de conseil thématique ciblée en fonction de l'actualité des réformes et de leur enjeu pour ses interlocuteurs :**
- **Une mission de conseil personnalisée, en fonction des besoins des collectivités**

### 4 – Modalités de gouvernance et d'évaluation de la présence territoriale

La mise en œuvre de la charte départementale fera l'objet d'un suivi annuel dans le cadre d'un comité de suivi présidé par la directrice départementale des finances publiques de la Sarthe avec le Préfet et associant des élus (maires désignés par le Conseil des Maires désignés par l'association départementale des Maires).

S'agissant de la Communauté de communes du Pays de L'Huisne Sarthoise, un point annuel sera effectué.

Annexe 1 : carte des implantations des services des finances publiques de la Sarthe à l'horizon 2022-2023

